

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège Administratif :
Centre Norbert Ségard
Avenue Industrielle - B.P. 40044
59873
MARQUETTE LEZ LILLE CEDEX

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD OUEST »**

L'an deux mille neuf, le dix huit février à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André-Lez-Lille, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

PLATTEAU Thierry, DEPRICK Carole, VANGOETHEN Cédric, DAUBRESSE Marc-Philippe, COUSIN Yvon, ASTRUC Brigitte, REYNAERT Claude, KRIEGER Christiane, SAVARY Thérèse, SOMAIN Véronique, JANSSENS Daniel, SAS Michel, PENNEQUIN Pierre, HOUSSIN Jacques, HENNO Olivier, DUTRIAUX Thérèse, EURIN Jean-Pierre, LAHOUSTE Pascale, DELAPLACE Rudy, MIELKE Eric, PROVO Bernard, GREGOIRE Francis, SOMON Nadine, COURION Marlène, LOOSVELT Michel, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie, LECLERCQ Bernard.

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

HUGUET Bernard-Xavier, MAILLIET Marie-Gérard, COFFYN Bernard, ACHOURI Ali, CHASSEING Marie-Claude, LENIERE Anne, JILCOT Claudie, DELMARE Edith, BOUCAUT Daniel.

Membres titulaires absents, excusés :

DELEBARRE Jean, DEPLANQUE Jean-Michel, BEADES Miguel, CAUDRON Christophe, MAIFFRET Christine, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREEUW Alain, MUSMEAUX Roselyne, VARINGOT Daniel, GILLON Martine.

Secrétaire de séance : Mademoiselle COURION.

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le 12 février 2009

Nombre de membres en exercice : 39

Après avoir approuvé le compte-rendu du comité syndical du 17 décembre 2008, la parole est donnée à Bernard PROVO pour la présentation du Débat d'orientation budgétaire.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

En application de l'article 6 de la loi du 6 février 1992 dite loi « ATR », un débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Pour 2009, le SIVOM va poursuivre l'effort engagé dans ses trois grands domaines de compétence à savoir l'insertion et l'emploi, la gérontologie, le tourisme. Il continuera également le travail mené sur la gestion des archives dans les communes. Après s'être doté d'un logiciel commun, il sera proposé d'évoluer vers la numérisation des données.

L'ensemble de ces politiques se traduiront dans les dépenses à caractère général, mais également dans les attributions de subventions pour 2009.

En 2008, il avait été largement question du rachat du terrain attenant au SIVOM. A ce jour, cette opération n'est plus envisagée. L'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un centre intercommunal d'archivage a montré qu'il serait particulièrement onéreux d'aller vers une restructuration de notre bâtiment actuel.

Les membres du bureau proposent que le SIVOM puisse s'installer dans de nouveaux locaux. Il est donc proposé le rachat d'un terrain à proximité de la voie rapide urbaine.

1) Les dépenses d'investissement

L'achat d'un terrain pour de nouveaux locaux SIVOM plus adaptés à ses besoins.

Le rachat du terrain attenant au SIVOM n'étant plus envisagé, il faut néanmoins prévoir l'achat d'un terrain pour la construction de nouveaux locaux plus adaptés, et répondant mieux aux normes actuelles.

Enfin, il faudra prévoir des crédits d'étude pour la construction du nouveau bâtiment.

2. Les recettes d'investissement

Le total des recettes prévisionnelles d'investissement prévu en 2008 est estimé à 119 738.04 €. Le total des recettes d'investissement inscrit au budget prévisionnel en 2008 s'élevait à 240 929.28 € dont 130 000€ d'emprunt non réalisé.

Les recettes d'investissement sont regroupées en trois postes de recettes :

1. les recettes propres sont constituées du remboursement par l'Etat du fond de compensation de TVA (FCTVA) de l'exercice comptable 2007(estimé à 8 612.70€).

2. Les amortissements des immobilisations : Ils sont estimés à 58 199.92€.
3. Le dernier poste de recettes d'investissement concernera l'amortissement des fonds de concours aux communes pour un montant de 53 169.62€.

3. Les Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement prévues pour 2009 reposent sur l'organisation de Deûle en Fête mais également sur le soutien apporté aux associations Mission locale, ALPES et Maison de l'emploi, mais aussi sur le fléchage d'un budget à l'office de tourisme. Enfin, dans le cadre de la compétence archives, apparaissent des dépenses et recettes de fonctionnement liées à la mise à disposition des deux agents SIVOM.

Deûle en Fête 2009

Les grands axes du programme de la manifestation seront repris. La fête sera comme tous les ans, l'occasion de découvrir la Deûle et ses berges. La location de bateaux, de bus, de trains touristiques sera reconduite.

Il est proposé d'inscrire un budget en dépenses d'un montant de 140 805.00 € auquel bien entendu, si l'on peut en obtenir, l'on dégrèvera les subventions.

La dotation à l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle

Il est proposé de subventionner l'Office Intercommunal à hauteur de 200 000€ afin de pouvoir développer la promotion du territoire.

L'attribution d'une subvention à la Mission locale

Il est proposé d'attribuer à la Mission locale une subvention d'un montant de 157 239.50€.

Pour mémoire en 2008, il s'est élevé à 175 933.50 €. Celle-ci couvrira une partie des frais de fonctionnement de la Mission locale et participera au financement des actions destinées au public ciblé.

L'attribution d'une subvention à l'association ALPES.

La subvention au titre de l'année 2009 proposée est de 116 412.60 €.

Cette subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du PLIE et participe au financement des actions destinées au public ciblé.

Elle est calculée sur la base de 1,52 € par habitant par an des communes adhérentes au SIVOM.

Le soutien à la Maison de l'Emploi

L'association ALPES au titre de la Maison de l'Emploi a sollicité une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € en 2008. Elle réitère sa demande pour 2009.

LE CLIC

En 2009, il est sollicité une subvention d'un montant de 15 411€ correspondant à un versement de 0.20 centimes par habitant, versé conformément à la règle déterminée par le Conseil général du Nord.

Dossier câble

Dans le cadre du dossier câble, il est proposé de participer à la nouvelle télévision régionale par un soutien financier à hauteur de 25 000 €.

D'autre part, la convention avec NUMERICABLE arrivant à échéance dès 2012, il convient de faire un audit de l'état du réseau afin de préparer le projet de Délégation de Service Public.

Subventions	Montant 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Prévisionnel 2009
Association A.L.P.E.S.	116 412.60 + 116 412.60	-	116 412.60	116 412.60	116 412.6
MDE – ALPES		100 000 + 15 000	100 000 + 122 944 (INV)	100 000	100 000+ 30 736 (INV)
Mission locale	173 708	173 70	173 708	175 933.5	157 239.50
C.O.S. du SIVOM	2 818.72	2 818.72€	2 882.05	3432.92	3 500
CLIC	35 000	17 500+15 411	Versé en 2006	15 411	15 411
Office de tourisme intercommunal			195000	200 000	200 000
CLIC- organisation interville		2 900	2900	0	0
CLIC – org question 2 champions		3 200		0	0
Autres	3 000	3 459	3 000	3 000	3 000
CCAS – organisation intervilles	2900			2 526.65	2 900
Télé Câble Mélody					30 000
TOTAL	450 251.92	333 996.72	716 846.65	616 716.67	659 199.10

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes proviennent principalement de la participation des communes membres du SIVOM. Elles tiennent compte de l'adhésion de Deûlémont pour la compétence Tourisme. Elles sont constituées des contributions directes pour un total de 905 238 € et du reversement de la Taxe Professionnelle Unique d'un montant de 303 900 €.

Le second poste de recettes correspond aux produits des services du domaine constitué des recettes de régie de « Deûle en Fête ».

Enfin, on y ajoutera le remboursement :

- par les communes adhérentes de la mise à disposition des agents du patrimoine (environ 40 000 €).
- par l'EHPAD des charges de personnel du SIVOM liées à la gestion de la résidence (environ 30 500€ pour l'année 2008 et 32 000€ pour 2009).

Les autres recettes proviendront de subventions de soutien pour Deûle en Fête. Pour mémoire, le conseil général du Nord a apporté son soutien en 2008 à hauteur de 1500 €

Débat d'orientation budgétaire et bilan suite aux assises

Marc-Philippe DAUBRESSE propose de ne pas accroître les prélèvements du SIVOM pour 2009.

Il propose ensuite qu'un point soit effectué dans les domaines de compétence du SIVOM.

Roger LEFEBVRE fait état de l'avancement de la préparation de Deûle en Fête.

Olivier HENNO intervient sur la question de l'emploi. Il constate que 390 000 € sont consacrés à l'emploi en 2009. Il rappelle que quand le dispositif de la Maison de l'Emploi (MDE) a été installé, l'idée était « qu'il y avait des personnes sans emploi et des emplois sans personne ». Aujourd'hui, dans le contexte actuel, il lui semble important de revoir ce dispositif. Il pose la question de savoir en quoi « notre territoire peut mieux aider pour sortir de la crise ? » Il sollicite un débat sur cette compétence.

Marc-Philippe DAUBRESSE propose que la thématique de l'emploi et de l'Insertion soit le prochain débat du comité syndical. Il fait état des nouveaux outils mis en place. « Comment s'insère la MDE dans ces nouvelles problématiques ? Comment fait-on par rapport aux chômeurs longue durée ? Comment renouveler les Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi ? » Tous ces sujets seront être abordés le 25 mars prochain.

En juin, il sera proposé un débat sur le tourisme.

Par rapport aux contrats de territoire, Marc-Philippe DAUBRESSE informe de la réunion relative à ce sujet qui doit se tenir le 26 février prochain au SIVOM. Suite aux assises, il propose que soit créé un groupe de travail sur le développement durable animé par Rose-Marie HALLYNCK. Il ne s'agit pas de prendre une compétence supplémentaire mais de mettre en commun la réflexion sur la question. Il demande à chaque commune de désigner une à deux personnes pour la mise en place des rencontres.

Michel LOOSVELT prend ensuite la parole sur la gérontologie. L'atelier qui s'est tenu pendant les assises montre qu'il y a lieu d'aller plus loin dans ce domaine pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile. Outre les préconisations émises par Guy Sudre, une des questions qui se pose est celle de l'adaptabilité des logements. Jean DELEBARRE a pour sa part, au cours de ces assises fait un point sur la question de l'autonomisation de la maison de retraite rappelant la nécessité de porter la réflexion sur de nouveaux statuts juridiques afin de rapprocher la décision de l'utilisateur. Il est rappelé qu'un cabinet a été mandaté sur la question et que ses travaux sont attendus. Il est fait état du souhait des élus à maintenir des liens forts avec la résidence et il est rappelé que le passage vers le secteur privé ne semblait pas envisageable.

Bernard PROVO, quant à lui, a proposé une réflexion sur la mutualisation des achats (fournitures, éclairage public...). Un groupe de travail sur cette thématique s'est déjà réuni au SIVOM et présentera prochainement ses travaux.

Dans le domaine du tourisme, des propositions ont été faites. Roger LEFEBVRE et Brigitte ASTRUC, pour la communication, proposeront lors du prochain comité syndical l'état de la réflexion en ce domaine.

Concernant le Câble, pour lequel le SIVOM a la compétence, est posée la question d'une subvention de 25000 à 30 000 € à la nouvelle télévision régionale WEO.

Pour l'avenir, Marc-Philippe DAUBRESSE n'est pas favorable à ce que le SIVOM conserve cette compétence.

Il rappelle que le SIVOM dispose de la compétence câble car il a été l'un des premiers territoires à en disposer en 1987. Il fait aussi état de la fin de la concession dont l'échéance est 2012. Il considère que ce dossier pourrait faire l'objet d'un transfert de compétence à la communauté urbaine.

Quant à la future télévision régionale dont il est question dans le projet de subvention, il pose la question de la participation des territoires locaux.

Michel DELAHAYE se demande l'intérêt d'une telle subvention à la télévision câblée alors que la ville de Quesnoy-sur-Deûle ne dispose pas du câble.

Bernard PROVO répond que la télévision régionale sera accessible en TNT.

Daniel JANSSENS intervient sur les ressources du SIVOM. Il souligne qu'en 2008, le SIVOM a dépensé plus qu'il ne percevait. Il fait remarquer que des réserves vont être prélevées en 2009 pour fonctionner. Il pose la question de la politique d'investissement du SIVOM et demande un débat sur la politique d'investissement.

Marc-Philippe DAUBRESSE, en soulignant la richesse des débats des assises, pense que c'est à partir de ceux-ci que seront déterminées les orientations du SIVOM pour les années à venir. En fonction du contexte également, le SIVOM devra effectuer des choix.

Si la crise est dure, il pense qu'il sera nécessaire de revoir le fonctionnement de la politique de l'emploi.

Au niveau touristique, « si l'on souhaite développer l'attractivité du territoire, ce sont des équipements structurants qu'il faudra mettre en place » ajoute-t-il.

Marc-Philippe DAUBRESSE rappelle que des projets d'investissement ont été examinés : le musée du tramway, le centre d'archivage... toutefois, il n'y a pas été donné suite en raison de la lourdeur des investissements à programmer. Les investissements nécessitent des moyens financiers.

La question est de savoir s'il est opportun de prévoir ces investissements aujourd'hui alors qu'un travail est en cours suite aux assises sur les orientations à prendre et que les communes sont en situation de restriction budgétaire. Le débat sur les finances devra, d'après lui, intervenir l'année prochaine.

Pour Roger LEFEBVRE, les actions du SIVOM sont par essence du fonctionnement. L'office de tourisme relève du fonctionnement, l'emploi, également. Il lui semble difficile de diminuer les dépenses de fonctionnement actuelles. SI le SIVOM devait investir, les villes devraient financer.

Daniel JANSSENS réaffirme sa position se déclarant non favorable à un déficit engendré par des dépenses de fonctionnement.

Pour poursuivre ces débats, il est donné rendez-vous aux délégués syndicaux le 25 mars prochain.

La séance est levée.